



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE SST INITIAL



PF24 V.2-01/08/2024 - IE

PUBLIC VISE

Toute personne volontaire pour apporter les premiers secours, en cas d'accident, sur le lieu du travail. Membre du personnel devant recevoir l'instruction nécessaire pour participer à la prévention dans l'entreprise et donner les premiers secours en cas d'urgence

PRÉ-REQUIS

- Comprendre le français

DURÉE

14 heures

TARIF

Nous consulter

MODALITÉ - DÉLAI D'ACCÈS

Modalité : CPF, plan de développement des compétences, inscription libre.

Délais d'accès : Nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

Renseignement auprès du référent Handicap (M. Théo Tahar)

MODALITÉ D'ORGANISATION

Formation en groupe de 4 à 10 stagiaires en présentiel.
Dans nos locaux ou dans vos locaux

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques
- Discussions de groupe
- Exercices pratiques
- Plan d'intervention du SST
- Cas concrets d'apprentissage
- Matériels pour réaliser des simulations d'accident
- Mannequin adulte, enfant et nourrisson
- Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)

MODALITÉS DE FINANCEMENT

OPCO, Financement personnel, Financement entreprise

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Théo TAHAR

OBJECTIF :

- Obtenir son certificat de SST
- Identifier son rôle en tant que secouriste et "préventeur" dans son entreprise
- Acquérir les connaissances et savoir-faire pour apporter les premiers secours dans l'attente des secours appelés
- Appliquer la démarche Protéger, Examiner, Faire alerter, Secourir
- Pouvoir intervenir en cas d'accident, dans l'entreprise, en respectant l'organisation interne des secours

CONTENU :

1. Être Capable de situer le cadre juridique de son intervention

- Pouvoir citer les éléments fixant le cadre juridique de son intervention au sein de son entreprise et en dehors de celle-ci ;
- Être capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention.

2. Être Capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise ;
- Être capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.

3. Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- Être capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise ;
- Être capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

4. Être Capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail ;
- Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses ;
- Être capable d'expliquer les vecteurs de transmission de maladies virales ou bactériennes, les signes de ces maladies et savoir appliquer les mesures de protection (gestes barrières) dans le cadre des consignes de l'entreprise.

5. Être capable de réaliser une protection adaptée

- Être capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte des populations ;
- Être capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels menaçant la victime de l'accident et/ou son environnement ;
- Être capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

6. Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée ;
- Être capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser.

7. Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours d'organiser leur intervention ;
- Être capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre ;
- Être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon les critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte ;
- Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message afin de favoriser l'arrivée des secours

8. Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre ;
- Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée ;
- Être capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.

9. Situations inhérentes aux risques spécifiques de la profession, de l'entreprise

- Être capable de lister les risques spécifiques de son entreprise ;
- Être capable d'appliquer la conduite à tenir face à ces risques.



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE SST INITIAL



PUBLIC VISE

Toute personne volontaire pour apporter les premiers secours, en cas d'accident, sur le lieu du travail. Membre du personnel devant recevoir l'instruction nécessaire pour participer à la prévention dans l'entreprise et donner les premiers secours en cas d'urgence

PRÉ-REQUIS

- Comprendre le français

DURÉE

14 heures

TARIF

Nous consulter

MODALITÉ - DÉLAI D'ACCÈS

Modalité : CPF, plan de développement des compétences, inscription libre.

Délais d'accès : Nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

Renseignement auprès du référent Handicap (M. Théo Tahar)

MODALITÉ D'ORGANISATION

Formation en groupe de 4 à 10 stagiaires en présentiel.

Dans nos locaux ou dans vos locaux

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques
- Discussions de groupe
- Exercices pratiques
- Plan d'intervention du SST
- Cas concrets d'apprentissage
- Matériels pour réaliser des simulations d'accident
- Mannequin adulte, enfant et nourrisson
- Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)

MODALITÉS DE FINANCEMENT

OPCO, Financement personnel, Financement entreprise

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Théo TAHAR

10. Le dispositif de validation du SST : 2 épreuves certificatives (édition d'un certificat INRS sur FORPREV)

- Epreuve 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulé (action/analyse), le participant devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement ;
- Epreuve 2 : Lors d'un entretien avec le formateur, le participant devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

SUIVI - VALIDATION :

Suivi :

- Réalisé par les stagiaires avec contrôle du formateur sous forme d'un tableau à disposition de tous, validant les différents exercices demandés.

Validation :

- Evaluation individuelle suivant dispositif INRS.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Tour de table avec présentation de l'ensemble des stagiaires. Méthode participative, mise en situation pratique à la fin de chaque module pour évaluer les comportements et réactions des stagiaires. La formation est orientée sur la prévention des risques spécifiques à l'entreprise des stagiaires